

Motion de la commission des travaux: «Sous les pavés, pas de plage».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 26 juin 2006, dans le rapport M-458 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- profiter de tous les travaux à venir pour remettre des pavés là où ils ont été enlevés, permettant une perméabilisation du sol;
- planifier et effectuer le remplacement des taches de goudron;
- redonner ainsi son caractère original et uniforme au revêtement des zones historiques de la ville.